

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

modification des conditions d'exploitation d'un élevage de porcs classé IED et des installations de méthanisation

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL LEMONNIER

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à
représenter la personne morale

M. Denis LEMONNIER, gérant

RCS / SIRET

5 0 3 2 2 6 0 2 9 0 0 1 3

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°) ICPE a.) installation mentionnées à l'article L 515-28 du code de l'environnement (activités IED)	Elevage intensif de porcs de plus 750 truies et 2000 emplacements pour les porcs de production activité d'élevage IED relevant des rubriques ICPE n°3660 b. et c.) Le projet se traduit par une baisse de 1515 à 1440 truies et une augmentation de 12 000 à 13 240 emplacements pour les porcs de production (>30 kg) Installation de méthanisation traitant plus de 100 t/j : maintien de la quantité de matières traitées par jour dans l'unité à 117tonnes/j

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'exploitant a le projet d'arrêter définitivement l'élevage laitier et d'utiliser la stabulation vaches laitières pour l'élevage des truies gestantes, d'une capacité de 756 places. Les truies gestantes seront conduites dans la nouvelle unité en cases collectives sur litière paillée ; la litière paillée curée toutes les 3 semaines sera déposée dans la fumière couverte de 330 m² avant son traitement dans l'unité de méthanisation.

La porcherie n°5 actuellement occupée par des truies gestantes sera réaffecté à des cochettes en préparation non saillies (172 places). Les salles de truies gestantes libérées dans la porcherie 6 seront réaffectées à l'élevage de porcs charcutiers et cochettes d'une capacité totale de 2040 places de porcs. Les porcs y seront élevés en cases collectives sur caillebotis selon de le chargement de 0.75 m² par animal. Ils seront alimentés par la machine à soupe de l'élevage selon un régime alimentaire multiphase. Le lisier collecté dans la fosse sous caillebotis sera évacué régulièrement toutes les 2 semaines vers la fosse de transfert à l'extrémité sud, avant son traitement dans l'unité de méthanisation.

Sur l'unité de méthanisation, l'exploitant prévoit l'arrêt définitif des installations d'évapoconcentration et d'osmose inverse, très énergivores, et souhaite orienter l'intégralité du digestat liquide normé DIG sur les terres du GAEC et chez les agriculteurs locaux pour la fertilisation des cultures et prairies. Avant son épandage, le digestat liquide normé DIG sera stocké dans la fosse de stockage UF6 de 4750 m³ utiles et la poche fermée de 6000 m³ UF9 installée sur le site à la périphérie nord des installations de méthanisation. Cette poche, initialement prévue sur le site annexe de la Bizardière, a été installée pour des raisons techniques sur le site de méthanisation.

4.2 Objectifs du projet

La restructuration de l'élevage de porcs permettra d'utiliser la stabulation vaches laitières, qui sera libérée avec l'arrêt de l'élevage laitier, et d'augmenter le nombre de places de porcs à l'engrais, de 12 000 actuellement à 13240 emplacements pour les porcs de production (+10%).

Exprimé en animaux équivalents, le projet de réorganisation de l'élevage de porcs se traduira par une extension d'effectif (+ 1574 animaux équivalents soit +9% par rapport à l'état actuel de 17354 animaux équivalents).

* Tableau des effectifs de porcins projetés dans l'élevage

Catégorie d'animaux	Coeff d'équivalence	Nbre D'animaux	Animaux équivalents
Truies et verrats	3	1440	4320
Cochettes	1	172	172
Porcelets sevrés < 30 kg	0.2	5980	1196
Porcs à l'engraissement	1	13240	13240
Total animaux équivalents			18 928

L'augmentation des capacités d'engraissement permettra l'accroissement du nombre de porcs charcutiers produits annuellement de 34 150 actuellement à 38 000 à l'état projet ; néanmoins, les rejets d'azote et de phosphore de l'élevage du demandeur seront réduits du fait de l'arrêt de la production laitière.

L'arrêt de l'élevage laitier se traduira par une baisse des quantités d'effluents d'élevage produites sur l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de nouvelles constructions sur le site, juste des réaménagements intérieurs

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après restructuration de l'élevage de porcs, 12 unités de fonctionnement se distingueront dans les 9 bâtiments :

* bâtiment 1 :

- P1 : unité maternité de 161 places sans modification dans son fonctionnement

- P2 : unité post-sevrage de 2680 places sans modification dans son fonctionnement

* Bâtiment 2 :

- P3 : unité maternité de 18 places sans modification dans son fonctionnement

-P4 : unité post-sevrage de 2150 places sans modification dans son fonctionnement

* Bâtiment 3 :

-P5 : unité maternité de 196 places sans modification dans son fonctionnement

* Bâtiment 4

- P6 : verraterie de 400 places sans modification dans son fonctionnement

* Bâtiment 5

-P7 : unité préparation cochettes de 172 places (ancienne unité truies gestantes)

* Bâtiment 6 :

- P8 : unité de 2040 places de porcs charcutiers et cochettes à l'engrais (ancienne unité truies gestantes)

* Bâtiment 7 :

- P9 : unité finition de 5450 places de porcs charcutiers à l'engrais sans modification dans son fonctionnement

* Bâtiment 8 :

- P10 et P11 : unité pré-engraissement de 5750 porcs charcutiers à l'engrais et 1150 porcelets < 30 kg sans modification dans son fonctionnement

* bâtiment 9 :

-P12 : unité truies gestantes de 756 places sur litière paillée (ancienne stabulation vaches laitières)

Sur l'unité de méthanisation, la liste des matières traitées ne sera pas modifiée (ensemble des effluents de l'élevage de porcs, effluents d'élevage extérieurs, productions végétales brutes, biodéchets issus d'industries agro-alimentaires, déchets végétaux issus de professionnels et des collectivités du sud Manche). Par ailleurs, la quantité des matières traitées dans l'unité de méthanisation sera maintenue constante à 117 t/jour. L'arrêt de l'élevage laitier se traduira par une baisse de la quantité des effluents d'élevage issus de l'exploitation traités en méthanisation, malgré la restructuration de l'élevage de porcs. Pour maintenir la production de biogaz alimentant la cogénération, la baisse de la production d'effluents d'élevage sur l'exploitation sera compensée par l'augmentation de la quantité de fumiers de cheval extérieurs et des matières végétales brutes incorporée dans le digesteur.

Le digestat produit continuera à subir une séparation de phase au moyen d'une vis à presse et d'une centrifugeuse :

- la phase solide continuera à être compostée en mélange avec un structurant de type fibres de bois et déchets végétaux pour l'obtention d'un amendement organique normé,

- la phase liquide, normé DIG, sera utilisée sur les surfaces agricoles du GAEC et chez les agriculteurs locaux pour la fertilisation des cultures et prairies.

Les digestats solide et liquide produits sur l'unité de méthanisation seront intégralement normés ; seules les eaux de ruissellement sur les plateformes des matières végétales brutes et les aires de circulation, faiblement chargées, seront épandues sur les surfaces épandables du GAEC.

44 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Lors de l'extension de l'élevage de porcs et la création de l'unité de méthanisation, l'exploitant a suivi une procédure de demande d'autorisation au titre des ICPE avec étude d'impact et enquête publique. La procédure a abouti par la délivrance de l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 3 avril 2013.

45 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Elevage de porcs de 18 928 animaux équivalents constitués de 1440 truies et verrats, 5980 porcelets sevrés < 30 kg et 13 240 porcs à l'engraissement, en augmentation de 1574 animaux équivalents par rapport à l'arrêté d'autorisation en vigueur avec 1440 emplacements pour les truies, en baisse de 75 individus par rapport à l'arrêté en vigueur, et 13 240 emplacements pour porcs de production, en augmentation de 1240 porcs équivalents par rapport à l'arrêté d'autorisation en vigueur	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. - 0° 99 85 97 Lat. 48° 70 09 67

La Chaude Bouvais à Mortin Bocage (commune déléguée de Villechein)

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

Pour l'extension de l'élevage de porcs à 17 354 animaux équivalents et la création de l'unité de méthanisation, le projet a fait l'objet d'une étude d'impact et a suivi une procédure d'autorisation avec enquête publique. La procédure a abouti par la délivrance de l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 3 avril 2013.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est répertoriée dans le sud de Mortain-Bocage ni les communes limitrophes
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'élevage se trouvent bien en retrait (à plusieurs km) du périmètre de protection du captage AEP dans la rivière de la Sélune sise « la Lande » à Milly mais se situe en position amont
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site natura 2000 dans le sud de Motain Bocage ni les communes limitrophes, site natura 2000 la plus proche (anciennes mines de Barenton et Bion) distant de 9 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation de l'élevage de porcs à partir du forage de l'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de terrassement prévu dans le cadre du projet
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des déjections animales produites par l'élevage de porcs et des digestats issus de l'unité de méthanisation constitue le principal risque pour l'environnement, notamment pour la qualité écologique du bassin de la Sélune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site natura 2000 à proximité

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des lisiers de porcs et des digestats issus de l'unité de méthanisation sur le site d'exploitation constitue le principal risque pour l'environnement, notamment pour la qualité des eaux superficielles du bassin de la Sélune.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de consommation d'espaces agricoles
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	risques de type explosion, incendie et fuite accidentelle de produits dangereux dans l'environnement maîtrisés par les mesures mises en oeuvre par l'exploitant dans le respect des prescriptions générales applicables aux installations d'élevage et aux installations de méthanisation soumises à autorisation : extincteurs, réserve incendie, installations électriques récentes et aux normes en vigueur, rétention sur les stockages de produits polluants
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risques sanitaires de l'activité d'élevage maîtrisés par les mesures mises en oeuvre par l'exploitant dans le respect des prescriptions générales applicables aux installations d'élevage soumises à autorisation : hygiène poussée, prophylaxie sanitaire et médicale, suivi vétérinaire rapproché
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur l'élevage de porcs, trafic routier lié aux livraisons d'aliments, aux enlèvement des porcs gras et des truies de réforme ; Sur l'unité de méthanisation, trafic routier lié à l'approvisionnement en intrants et au transport des digestats
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les bruits de fonctionnement sur l'élevage de porcs et les nuisances pour les plus proches tierces habitations sont faibles en raison de la distance, de la conception des bâtiments fermés et isolés thermiquement et de la nature de l'activité (activité d'élevage de porcs en bâtiments fermés dans l'ensemble peu bruyante). Sur l'unité de méthanisation, bruits limités en raison de la conception des installations (brasseurs immergés, cogénérateurs dans un local fermé spécialement isolé sur le plan phonique)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les odeurs engendrées par les installations d'élevage et les nuisances olfactives sont maîtrisées par les mesures mises en œuvre par l'exploitant : distance par rapport aux plus proches tiers, propreté des installations, hygiène à l'intérieur de l'élevage, ventilation mécanique efficace qui maintient une ambiance saine à l'intérieur des bâtiments. Sur l'unité de méthanisation, maîtrise des émissions d'odeurs par la conception des installations (digesteur étanche et fosses de stockage du digestat liquide couverte et étanche)</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'élevage du demandeur ne fait pas l'objet d'un éclairage continu, les bâtiments d'élevage sont équipés chacun d'un éclairage intérieur, peu visible de l'extérieur. A l'extérieur des bâtiments d'élevage, l'éclairage ne comprend que le phare halogène qui illumine le quai d'embarquement des porcs gras : le dispositif d'éclairage ne fonctionne qu'occasionnellement aux moments des chargements des porcs charcutiers de nuit</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions gazeuses de l'élevage de porcs, notamment les émissions d'ammoniac, seront maîtrisées par les mesures mises en œuvre par l'exploitant : efficacité alimentaire pour réduire la consommation d'aliment, alimentation multiphase avec des aliments moins riches en protéines et phosphore pour réduire les rejets d'azote dans les effluents et en corollaire les émissions d'ammoniac, évacuation régulière des déjections animales vers l'unité de méthanisation.</p> <p>Emissions gazeuses sur les installations de méthanisation maîtrisées par la collecte intégrale des biogaz consommés après filtration par la cogénération, contrôle annuel de la qualité des gaz d'échappement des cogénérateurs</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les digestats produits seront intégralement normés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DIG pour les digestats liquides valorisé pour la fertilisation des cultures du GAEC et des agriculteurs locaux, - et amendement organique 44 051 pour le digestat solide composté en mélange avec un structurant d'origine végétale. <p>Seules les eaux de ruissellement sur les plateformes de stockage des matières végétales brutes et les aires de circulation bitumées seront collectées en lagune avant leur épandage à l'aspersion sur les surfaces agricoles épandables du GAEC</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets vétérinaires sont collectés et repris par le cabinet vétérinaire le plus proche. Les bidons vides de produits dangereux sont repris par le fournisseur. Les DIB sont évacués vers la déchetterie la plus proche. Les huiles de vidange de la cogénération et les charbons actifs usagés seront orientés vers des filières adaptées pour être régénérées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de nouvelle construction
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments)

:

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de restructuration de l'élevage de porcs associé à l'augmentation mesurée des effectifs porcins ne semble pas constituer une modification substantielle dans le fonctionnement de l'élevage de porcs. Les évolutions projetées sur l'unité de méthanisation par rapport à la situation autorisée dans l'arrêté préfectoral en vigueur, sans augmentation de la capacité de traitement, ne seront pas substantielles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; voir plans de situation et de masse du site d'exploitation	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; voir plans de situation et de masse du site d'exploitation	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

En pièce jointe : Lettre de présentation plus approfondie du projet avec les annexes suivantes :
Localisation du site d'exploitation sur fond IGN au 1/25 000
Plans de situation et de masse du site d'exploitation au stade projet
Feuilles de calcul des rejets d'azote et de phosphore de l'élevage au stade actuel et à l'état projet
Test de perméabilité du sous-sol au droit de la poche à digestat et de la rétention
Cartographie des surfaces agricoles du GAEC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à MORTAIN BOCAGE

Le 2/03/2023

Signature

Les annes Denis gérant







Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie <input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

Personne morale

Nom	<input type="text" value="SARL LEMONNIER"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse du	siège social		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie <input type="text"/>		
	<input type="text" value="La Chaude Bouvais – VILLECHIEN"/>		
Code postal	<input type="text" value="50140"/>	Localité	<input type="text" value="MORTAIN BOCAGE"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text" value="sarllemonnier50@gmail.com"/>		

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	<input type="text" value="LEMONNIER"/>	Prénom	<input type="text" value="Denis"/>
Qualité	<input type="text" value="Associé gérant"/>		
Tél.	<input type="text" value="06 58 11 26 29"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text" value="Sarllemonnier50@gmail.com"/>		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage .

